



## JEU-CONCOURS « Le son des cuivres 2015 »

Partenariat CFBF et Festival « Le son des cuivres »

### Règlement

#### **Article 1**

---

La **Confédération Française des Batteries-Fanfares (CFBF)** organise un jeu-concours sans obligation d'achat, dans le cadre d'un partenariat de communication avec le festival « Le son des Cuivres ».

#### **Article 2**

---

Pour participer, il suffit de répondre par courrier électronique ([philippe.dubernard@neuf.fr](mailto:philippe.dubernard@neuf.fr)) à **quatre questions posées sur le site CFBF du 16 au 31 mai 2015 (18h00)**.

Quatre gagnants seront désignés par tirage au sort dans la semaine du 01 au 05 juin.

#### **Article 3**

---

La participation est limitée à **un seul courrier électronique par joueur**. Outre les réponses aux questions posées, le participant indiquera un numéro de téléphone auquel il pourra être joint.

#### **Article 4**

---

La validité des réponses suppose :

1. de répondre très exactement aux questions posées
2. d'envoyer le courrier électronique dans la période citée à l'article 2.

Toute réponse incomplète ou hors délai sera considérée comme nulle.

#### **Article 5**

---

1<sup>er</sup> prix : **2 places gratuites « Invités »** pour le concert « **Mnozil Brass** » du vendredi 03 juillet 2015 à 21h (placement debout).

2<sup>ème</sup> prix : **2 places gratuites « Invités »** pour le concert « **Orchestre National des Pays de la Loire** » du dimanche 05 juillet 2015 à 21h.

3<sup>ème</sup> prix : **2 places gratuites « Invités »** pour le concert « **Mnozil Brass** » du vendredi 03 juillet 2015 à 21h (placement debout).

4<sup>ème</sup> prix : **2 places gratuites « Invités »** pour le concert « **Orchestre National des Pays de la Loire** » du dimanche 05 juillet 2015 à 21h.

Les gagnants ne pourront prétendre à un quelconque échange ou contrepartie en espèces.

### **Article 6**

---

Les 4 gagnants seront déterminés parmi ceux qui auront donné les réponses exactes aux questions dans la période définie. Un tirage au sort anonyme sera effectué par le représentant du « Son des Cuivres ».

### **Article 7**

---

Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique ou téléphone.

### **Article 8**

---

Procédure de remise des places :

Les gagnants du concours seront inscrits sur liste des invités du festival. Ils se présenteront le jour du concert (une heure avant le début du concert), donneront leurs noms et indiqueront avoir gagné les places via le concours « CFBF - Son des Cuivres ».

Une pièce d'identité devra être présentée.

### **Article 9**

---

La CFBF pourra diffuser le nom des gagnants à des fins informatives, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur.

### **Article 10**

---

Le représentant CFBF sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

### **Article 11**

---

La CFBF ou l'organisation du festival « Le son des cuivres » ne sauraient être tenus responsables de tout fait qui ne leur serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

### **Article 12**

---

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

\*\*\*\*\*